

# CONTRAT DE PARTENARIAT

## ENTRE :

(Organisation) \_\_\_\_\_

(Adresse) \_\_\_\_\_

qui est désignée dans ce qui suit par le terme l'« **ORGANISATION** ».

## ET

La Société Coopérative et Participative « Logeas Informatique » dont le siège social est situé 22 rue Saint Genest – 31800 Labarthe Inard, immatriculée 793 236 969 RCS Toulouse et représentée par Madame Alexandra DESJARDINS, Gérante, ci-après désigné par le terme « **LOGEAS INFORMATIQUE** ».

### ARTICLE 1 **OBJET DU PARTENARIAT**

Le présent partenariat concerne la mise à disposition du logiciel LoGeAs WEB.

### ARTICLE 2 **CONDITIONS DU DÉROULEMENT DE LA MISSION**

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données »).

LOGEAS INFORMATIQUE s'engage à accomplir sa mission selon les règles de l'art, conformément à la déontologie professionnelle et aux lois, décrets et règlements en vigueur.  
L'ORGANISATION s'engage à donner libre accès à LOGEAS INFORMATIQUE à l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de la mission (documentations, code d'accès ...)

### ARTICLE 3 **DÉTAIL DE L'OFFRE**

LoGeAs WEB, logiciel de gestion de structure, est accessible depuis n'importe quel poste connecté à Internet. L'accès à la base commune hébergée sur notre serveur sécurisé pourra se faire :

- via la version installée, librement téléchargeable depuis l'interface en ligne «monespace.logeas.fr», pour chaque utilisateur déclaré. Elle accède à l'ensemble des fonctionnalités disponibles
- via la version légère, depuis un simple navigateur Internet sur poste fixe, portable, tablette et smartphone, qui permet la consultation et la modification du Fichier sans accès à la comptabilité et aux états

Organisation des utilisateurs : un utilisateur est identifié par son adresse mail. Il peut avoir accès à plusieurs bases en fonction des rôles qui lui sont affectés par les administrateurs respectifs de ses bases.

**L'utilisateur administrateur est le seul à avoir la possibilité de gérer les droits d'accès aux données des utilisateurs qu'il déclare.**

#### **ARTICLE 4 DESCRIPTION DES TRAITEMENTS FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE**

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour les services proposés pour le compte du responsable de traitement.

La nature des opérations réalisées sur les données est l'hébergement, la sauvegarde et l'archivage de données pouvant contenir des informations personnelles. Aucun autre traitement n'est réalisé par le sous-traitant.

#### **ARTICLE 5 DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de un an, par reconduction tacite pendant une période maximale de trois ans.

#### **ARTICLE 6 OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT VIS-À-VIS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT**

Le sous-traitant s'engage à :

1. traiter les données **uniquement pour les seules finalités** qui font l'objet de la sous-traitance
2. traiter les données **conformément aux instructions documentées** du responsable de traitement figurant en annexe du présent contrat. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.
3. **garantir la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
4. veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :
  - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
  - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
5. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, **les principes de protection des données dès la conception** et de **protection des données par défaut**
6. **Sous-traitance**

Le sous-traitant est autorisé à faire appel à l'entité listée ci-dessous (ci-après, les « sous-traitants ultérieurs ») pour mener à bien les activités de traitement citées

  - **Société OVH**, 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix – France
  - **Société PROSOLUCE**, 31160 Encausse les Thermes – France

pour l'hébergement des serveurs utilisés dans le cadre des missions visées par ce contrat.

En cas de recrutement d'autres sous-traitants ultérieurs, le sous-traitant doit recueillir l'autorisation écrite, préalable et spécifique du responsable de traitement.

Les sous-traitants ultérieurs sont tenus de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que les sous-traitants ultérieurs présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si les sous-traitants ultérieurs ne remplissent pas ces obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

#### **7. Droit d'information des personnes concernées**

Il appartient au responsable de traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

#### **8. Exercice des droits des personnes**

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Le sous-traitant doit répondre, au nom et pour le compte du responsable de traitement et dans les délais prévus par le règlement européen sur la protection des données, aux demandes des personnes concernées en cas d'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat.

#### **9. Notification des violations de données à caractère personnel**

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de **12** heures après en avoir pris connaissance et par mail à l'adresse \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

#### **10. Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations**

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données.

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

#### **11. Mesures de sécurité**

Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- chiffrement à minima des données à caractère personnel
- sauvegarde journalière et glissante afin de garantir les données
- accès restreint aux serveurs, et mise en place de mots de passe sécuritaires
- mise en place d'une charte informatique au sein de la scop
- mise en place d'outils contre les intrusions et d'audit des tentatives

#### **12. Sort des données**

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel.

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant. Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par

écrit de la destruction.

### 13. Délégué à la protection des données

Le sous-traitant communique au responsable de traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données s'il en a désigné un, conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

### 14. Registre des catégories d'activités de traitement

Le sous-traitant déclare mettre en place par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données
- les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
  - la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel
  - des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement
  - des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique
  - une procédure visant à tester, analyser et évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

### 15. Documentation

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

## **ARTICLE 7 OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT VIS-À-VIS DU SOUS-TRAITANT**

Le responsable de traitement s'engage à :

- fournir au sous-traitant les données visées à l'article 3 des présentes clauses
- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le sous-traitant
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du sous-traitant
- superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du sous-traitant

## ARTICLE 8 REMUNERATION

La grille ci-dessous affiche des tarifs HT.

Le taux de TVA applicable à la facturation est de 20 %

Coût LoGeAs Web	Ressources (Total des classes 7 - sans exception)	Mise en place initiale *	Prix annuel (assistance illimitée & mises à jour)	Tranche choisie
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'installations du client lourd : Illimité</li> <li>• Nombre d'utilisateurs simultanés : Illimité</li> <li>• Nombre de bases en ligne : 1</li> <li>• Nombre de bases en local : 0</li> <li>• Nombre de secteur : 1</li> </ul>	Inférieures à 5.000€	25,00€ HT	55,00€ HT	<input type="checkbox"/>
	Entre 5.000€ 10.000 €	55,00 € HT	110,00 € HT	<input type="checkbox"/>
	Entre 10.000 € et 20.000 €	110,00 € HT	220,00 € HT	<input type="checkbox"/>
	Entre 20.000 € et 50.000 €	220,00 € HT	330,00 € HT	<input type="checkbox"/>
	Entre 50.000 € et 100.000 €	330,00 € HT	550,00 € HT	<input type="checkbox"/>
	Entre 100.000 € et 500.000 €	550,00 € HT	1100,00 € HT	<input type="checkbox"/>
	Au-delà de 500.000 €	nous consulter		

Les factures seront réglées par chèque, virement ou mandat administratif à réception.

## ARTICLE 9 REEVALUATION DES CLAUSES TARIFAIRES

La réévaluation se fera à partir du tarif stipulé à l'Article 8 du présent contrat. Elle s'effectuera sur la base de l'indice Syntec du 01/2022 coefficient 2775.

Conformément aux Conditions Générales de Vente (CGV), LOGEAS a accès à votre Chiffre d'Affaires (CA) qui est calculé sur le montant total des recettes (sans exonération). Il est utilisé pour la réévaluation tarifaire.

### 3 cas de figure :

- Votre CA ne vous fait pas changer de tranche. La nouvelle facturation appliquée sera calculée en fonction de l'indice Syntec.
- Votre CA vous fait changer d'une seule tranche de facturation (inférieure ou supérieure). La nouvelle facturation appliquée sera celle de la nouvelle tranche de la grille tarifaire.
- Votre CA vous fait changer de plus d'une tranche. La nouvelle facturation appliquée l'année de l'augmentation de votre CA sera celle de la tranche juste au-dessus (ou au-dessous), afin de permettre à la structure le lissage du nouveau tarif.

Le changement de tranche fera l'objet d'une simple information sur la facture.

## ARTICLE 10 ASSURANCES

«LOGEAS INFORMATIQUE» déclare être en possession d'un contrat d'assurance relatif à l'exercice de son activité.

**ARTICLE 11 ANNULATION DU CONTRAT ET CLAUSE RESOLUTOIRE**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou résolu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas de non respect par l'un des cocontractants de l'une quelconque de leurs obligations mises à leur charge, le contrat pourra être résilié de plein droit dans un délai de 2 mois après mise en demeure restée sans effet.

**ARTICLE 12 REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES**

Les cocontractants s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution du contrat.

En cas de litige relatif à l'application ou l'interprétation du contrat, les cocontractants s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

Les cocontractants peuvent conjointement décider de recourir à la désignation d'un expert.

**ARTICLE 13 ÉLECTION DU DOMICILE**

L'organisation \_\_\_\_\_ élit  
son domicile sis à \_\_\_\_\_.

La société coopérative et participative « Logeas Informatique » élit son domicile sis à  
LABARTHE INARD 31800 – 22 rue Saint Genest.

**ARTICLE 14 CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

En cochant cette case, vous confirmez avoir lu et vous acceptez les conditions générales de vente de Logeas Informatique présentes à l'adresse Internet suivante : <https://logeas-web.fr/doc/CGV>

**ARTICLE 15 CONTENTIEUX**

Dans l'hypothèse où l'application de l'article 9 du présent contrat resterait sans effet le litige portant sur l'exécution et l'interprétation de celui-ci sera porté devant le tribunal de grande instance compétent.

Fait à Labarthe Inard, le \_\_\_\_\_  
Contrat fait et établi pour valoir et servir ce que de droit en double exemplaire original remis à chacun des deux cocontractant.

Date et signature précédées de la mention manuscrite «lu et approuvé»

« Lu et approuvé »

Le client



Alexandra DESJARDINS  
Gérante

*L'assistance LoGeAs est joignable par téléphone le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au 05 61 88 91 68.  
Privilégiez les contacts par courriel à l'adresse [assistance@logeas.fr](mailto:assistance@logeas.fr)*

## Annexe 1: Le bon d'installation LoGeAs Web

Pour préparer l'installation « dans les règles » nous vous invitons à remplir le document ci-dessous et à nous le faire parvenir signé dès que possible accompagné du contrat.

Nom et adresse de l'organisation	

### L'administrateur :

L'administrateur est la personne qui pourra, par l'interface web en ligne «monespace.logeas.fr», inviter de nouvelles personnes à accéder à la base, leur donner ou retirer des droits ... Il doit s'agir d'une personne de confiance avec quelques notions informatiques de base. Bien sûr à tout moment l'assistance Logeas pourra l'aider dans ses tâches.

**Merci d'écrire toutes les informations en lettres capitales pour éviter des erreurs**

Nom, prénom	
Adresse courriel	
Téléphone	

### Choisir le niveau d'accès de l'assistance aux données

Il est fréquent que vous nous demandiez d'accéder à vos données pour une évaluation, des corrections... Pour le faire en toute transparence, nous vous demandons de choisir le type d'accès à vos données (bien sûr chaque accès aux données sera pisté nominativement dans la piste d'audit) :

<b>J'autorise à accéder à mes données en ligne :</b> <i>Merci de ne cocher qu'une seule case par ligne</i>	NON	OUI, en lecture seule	OUI, lecture et modification
L'Assistance LoGeAs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le groupe de travail National ( <i>s'il existe</i> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date, nom, prénom et fonction du signataire :	Signature et cachet :
---	-----------------------